# departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

**SEANCE DU 24 mars 2006** 

Votants: 40

Convocation du Conseil Municipal : Participation pour création de voies et réseaux - rue du Fief Joly

le 13 mars 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 30 mars 2006

[Annexe]

#### Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

## Présents:

#### Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

#### Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

#### Excusés ayant donné pouvoir :

M. Guillaume JUIN donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

## Excusés:

## Conseillers:

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine REYSSAT, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Dominique GUIBERT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2006** 

## Urbanisme & Affaires Immobilières Participation pour création de voies et réseaux - rue du Fief Joly

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose:

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Lors de sa séance du 14 janvier 2002, le Conseil Municipal a instauré le principe de la participation pour voies et réseaux sur le territoire communal.

L'aménagement de la zone NAh située en bordure de la rue du Fief Joly entre la rue Poincaré et la rue Claude Bernard où est envisagée la création d'un lotissement privé de 25 lots, nécessite la réalisation de travaux d'équipement publics dans l'emprise de la rue du Fief Joly afin de desservir les futures constructions.

Le programme d'équipements publics est le suivant :

#### Foncier

- Acquisition de l'emprise de la voie nouvelle
- Acquisition de l'emprise de l'alignement de la voie

## Travaux de voirie

- Mise en place de bordure et confection de trottoirs
- Raccordement de la chaussée existante.

Dispositif d'écoulement des eaux pluviales

- - Réseau
- Raccordement de la chaussée existante.

Réseau d'Eclairage Public

Réseau d'eau potable

Réseau d'électricité

Réseau de Gaz

La réalisation de ces travaux de voirie et réseaux entre dans le champ d'application de la participation pour réalisation de voies et réseaux prévue par les articles L. 332-11-1 et 2 du code de l'urbanisme.

Le programme d'équipements publics est estimé à :	701 295.83 €
Compte-tenu des besoins en équipements publics nouveaux générés par les terrains constructibles compris dans le périmètre de péréquation de la PVR, le montant de la participation susceptible d'être demandée aux propriétaires ou aux constructeurs est estimé à :	413 559.34 €
L'ensemble des terrains desservis représente une surface de :	35 214 m²
La participation calculée au m² de surface de terrain ressort à :	11.74 €/m²

Cette participation sera due, dès lors qu'une autorisation de construire sera accordée aux propriétaires des terrains (demande d'autorisation de lotir ou permis de construire).

Les modalités de versement de la participation seront fixées dans l'arrêté d'autorisation de lotir ou de construire. Des conventions pour le préfinancement pourront intervenir.

## Les travaux seront réalisés :

- dans les délais prévus par les conventions si elles existent.
- selon les besoins nécessaires aux constructions dans les autres cas.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le périmètre d'application de la P.V.R. tel que défini sur le plan joint en annexe 1;
- décider de faire participer les constructeurs et aménageurs conformément au tableau de répartition joint en annexe 2 ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir pour le financement des travaux ;
- décider que le montant de la participation sera actualisé selon la formule P = Po(im/i0) détaillée dans le tableau annexé ;
- confier la réalisation des travaux d'électricité à la régie du SIEDS ;
- confier la réalisation des travaux d'eaux pluviales à la CAN ;
- préciser que les sommes nécessaires au financement des travaux de viabilisation seront inscrites au budget principal de la Ville, ainsi que les recettes issues de la PVR.

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 40
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 5

Pour le Maire de Niort **Alain BAUDIN** L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

Ordre du jour